

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24073

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation malheureuse de la présente loi, le gouvernement présente au Parlement un rapport non truqué portant sur l'impact de la crise écologique sur le système de retraites.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aveuglé par son libéralisme débridé, ce projet de loi est incapable de sortir d'une vision productiviste et consumériste de l'économie. Or, la résilience d'un système de retraites implique de prendre en compte les transformations du monde, à moyen et à long terme. Le gouvernement ne le fait et ignore une fois de plus l'enjeu écologique. De plus, il favorise ceux qui contribuent le plus au dérèglement climatique : les acteurs du capitalisme financiarisé. Blackrock possède plus d'énergie fossile que n'importe quelle autre entreprise américaine, et elle est l'un des principaux responsables de la destruction des forêts tropicales.